

**Département Ressources Humaines  
Service de Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2022 - 239

## **DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## **DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°23 BAP J "Chargé-e des affaires juridiques" est composé comme suit :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b><u>Présidente</u> :</b>     | Mme Sabine BARBUT<br>IR1 - Inserm  |
| <b><u>Experts</u> :</b>        | M. Gauthier CHASSANG<br>IECN - Inserm<br><br>Mme Judit MUNOZ<br>IECN - Inserm                    |
| <b><u>Représentantes</u> :</b> | Mme Mireille CARALP<br>Directrice - Inserm Transfert<br><br>Mme Patricia RIGOUX<br>IRHC - Inserm |
| <b><u>Elu C</u> :</b>          | M. Patrick ROBERT<br>IEHC - Inserm   |

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Pour le Président-directeur général,